



FAISONS RESPECTER NOS DROITS

1er mai 2019

Chers collègues,

Depuis maintenant plusieurs mois, les organisations syndicales tentent d'aboutir à la signature de l'avenant 4. Avenant ayant pour finalité de s'aligner d'une part, sur des points obtenus par les PNT depuis la signature de notre convention et d'autre part, de fixer les règles d'utilisation et de rémunération du E-Learning.

D'autres sujets sont également venus se greffer à cet avenant, la Direction interprétant et détricotant certains points de l'accord pourtant signé depuis deux ans. La direction s'obstine à ne pas respecter les engagements pris lors des réunions de négociations, notamment au sujet des JBP (journée bonus programmée) et confirme pouvoir inclure la JBP dans le bloc mensuel de 5 OFF. Une concession de la Direction a été faite depuis le dépôt du préavis: la limitation des 6 ON consécutifs tous les 30 jours calendaires (qui est passée dans l'avenant 4 d'un simple objectif à une obligation depuis le dépôt du préavis).

La saison été commence à peine et l'exploitation connaît déjà des périodes de tensions qui ne manqueront pas d'être récurrentes à la vue du programme des vols prévus pour cet été. Les vols courts avec service bi-classe à deux PNC, les changements d'appareils systématiques en cours de rotation, les montages de 4 étapes trop lourds, les stand-by entre les vols. La liste des irritants ne fait que s'allonger. La DPNC reste totalement muette et laisse les PNC s'exposer à des risques pour leur santé et dégrade leur sécurité à bord.

La recrudescence des arrêts maladie et des restrictions médicales devraient alerter la Direction, mais non, elle préfère ne pas remettre en question sa politique de productivité PN et contraindre davantage les autres PNC.

Pour toutes ces raisons, nous vous sollicitons et vous demandons de suivre scrupuleusement les consignes syndicales suivantes.

Sans votre participation, nous ne pouvons pas être entendus et ne pouvons rien faire seuls. Chacun d'entre nous doit comprendre que seule l'action collective peut amener des changements. Nous savons que renoncer à des primes ou à des heures de vol est un sacrifice, mais il faut parfois savoir en faire pour se faire entendre et surtout respecter. Tout accepter pour de l'argent ne fait que donner raison à une direction toujours plus avide de productivité.

Nous comptons sur votre collaboration.

-----Consignes syndicales jusqu' à la grève -----

-Refusez d'avancer votre début de réserve pour couvrir les vols matin

-Faites respecter les délais de déclenchement (1h ou 2h30) sur les blocs réserve

-Ne volez pas sur vos OFF, CP. Ne valider aucune modification de planning, de déclenchement de RPL pendant vos OFF, CP, AM.

-Refusez les modifications de rotations quand vous êtes en mesure de le faire (1h/24h-2h/48h)

-Faites ajouter les 15 min au temps de service de vol prévus au Manex quand la rotation ne vous permet pas de vous alimenter correctement

-Sur les vols courts comprenant une Business, la Direction a rappelé que la priorité était la Business et que la CC était libre d'adapter le service en éco (service réduit). Ne vous mettez pas en situation d'"Hurry UP Syndrome". Respectez scrupuleusement les consignes de sécurité et abrégez le service si nécessaire (faites un rapport).

-Faites respecter les temps de connexion (45 min en cas de changement d'appareil)

La Direction pense que tout va bien car peu de débarquements clause "fatigue" ont lieu, donc montrons leur qu'ils se trompent. La production PN ne se donne même plus la peine d'alléger les plannings lourds que nous leur communiquons.

Le Débarquement clause fatigue reste notre seul rempart pour dire stop aux cadences imposées, puisque la PRODUCTION PN ne veut rien entendre en négociations.

"Un membre d'équipage n'exerce pas un service à bord s'il ne se sent pas en état de le faire ou si son niveau de fatigue est tel qu'il rend impossible l'exercice de sa fonction sans affecter la sécurité du vol."

Un point sur les règles :

1. En cas de débarquement clause fatigue, vous n'avez en aucun cas l'obligation de vous rendre chez le médecin. Si le fait de débarquer engendre la nécessité d'un arrêt prolongé, alors seulement dans ce cas précis, il sera nécessaire de consulter le médecin de votre choix.
2. Appelez d'abord la Régulation pour les prévenir que vous débarquerez pour cause fatigue sur votre prochaine escale.
3. Une fois votre demande prise en compte, avertissez votre CDB que votre rotation prendra fin à la prochaine escale. Vous n'avez pas à justifier votre décision.
4. Rentrez chez vous et rédigez un REX fatigue
5. Vous recevrez peut-être un appel de la part d'un cadre qui devra uniquement s'assurer que tout va bien pour vous.
6. Le lendemain, reprenez votre planning normalement, ou consultez un médecin si vous jugez que vous n'êtes pas en état de reprendre vos vols.